

*«... Ne faut-il que délibérer,
La cour en conseillers foisonne ;
Est-il besoin d'exécuter,
L'on ne rencontre plus personne. »*

Le nouveau visage du CNC en matière de politique managériale est inquiétant à plus d'un titre et trouble les agents quel que soit « leur rang ».

Nous assistons depuis le mois de juillet à un véritable virage qui n'augure rien de bon pour le long terme. Entre la politique d'éloignement d'agents devenus persona non grata à la Présidence et les conseillers en tout genre qui foisonnent au dépens d'autres postes non pourvus dans les services opérationnels, il y a lieu de s'interroger sur le sillon que notre Présidente entend tracer.

Ainsi, les faveurs dont bénéficient certains recrutements couverts par la procédure d'urgence sur des missions non définies et des postes créés sur mesure rendent perplexes et méritent d'être dénoncées. Par ailleurs, notre courriel envoyé le 5 décembre à l'administration demandant des explications sur l'absence de tenue des CCP, pendant quasiment tout le second semestre, n'a reçu aucune réponse. Nous sommes de toute évidence dans un processus de transgression des règles au moment même où le règlement intérieur va être diffusé et entrer en application.

Cette année de consultation électorale devrait pourtant conduire les responsables politiques en devenir, à la prudence, voire à l'exemplarité, dans la gestion des emplois, compte tenu des sacrifices demandés aux personnels de plus en plus sollicités pour ne pas dire pressurés.

Les agents du CNC sont attachés à leur institution et au secteur d'activité administré, il n'en demeure pas moins que cette politique surprenante en contradiction avec les objectifs affichés de maîtrise de la dépense publique est de nature à démotiver les agents et à engendrer une perte de confiance dans la direction. Nous attendions un changement au CNC, rappelez-vous : « Le changement c'est maintenant », mais certainement pas de cette nature.

Il est urgent de prendre en considération le personnel qui a fait des efforts depuis des années pour se former, se professionnaliser, gagner en savoir-faire et en expertise. Il y a lieu également de prendre en compte l'augmentation constante et quasi généralisée de la charge de travail.

Les agents attendent une politique salariale ambitieuse qui ne doit pas être captée principalement par les plus hautes rémunérations mais bénéficier à toutes et à tous de manière équitable. Le projet de révision du régime indiciaire et indemnitaire des contractuels qui nous a été présenté est opaque sur le volet indemnitaire et totalement flou sur l'importance de la part variable. Le SNAC-FSU rappelle qu'il est opposé au principe de la part variable dans la rémunération et fermement hostile à la possibilité que veut se donner notre direction de diminuer la rémunération d'un agent d'une année sur l'autre.

Nous exigeons un changement véritable de cap et une reconnaissance de chacun et chacune dans ses missions et son implication quotidienne et non la mise en place d'une politique d'individualisation de la rémunération avec toutes ses dérives prévisibles.

La section SNAC-FSU du CNC